Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20240115-B2024-2-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/01/2024

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2023_9_4D

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 27

Votants : 34

Objet : SAAD Portage repas Tarifs 2024

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Novembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean -Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur BARATON Yvon
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame TEXIER Valérie
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur FRERE Fabrice, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu la loi 2021-1754 du 23.12.2021 article 44 visant à renforcer les services à domicile, et à favoriser un accompagnement de qualité pour les personnes qui en ont besoin
Vu le décret du 28 avril 2022 n°2022-735 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile
Vu les statuts de la Communautié de communes Val de Gâtine
Vu sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et notamment la gestion de services d'aide à domicile en mode prestataire

Considérant la prise en compte des ressources des bénéficiaires APA pour calcul du ticket modérateur

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de voter les tarifs du SAAD applicables à partir du 1er février 2024 comme suit :**

PRESTATIONS A DOMICILE	01/02/24
PRESTATIONS CONFORT DU LUNDI AU VENDREDI Actes ordinaires- entretien du logement - courses	29,00 €
PRESTATIONS AIDE A LA PERSONNE LUNDI AU SAMEDI Actes essentiels ou complément APA semaine	31,50 €
PRESTATIONS AIDE A LA PERSONNE DIMANCHES ET JOURS FERIES Actes essentiels ou complément APA WE/JF	34,00 €
SORTIE HOSPITALISATION Autres mutuelles	31,50 €
APA – PCH – CAISSES DE RETRAITE *La participation est calculée par le département ou la caisse de retraite et sera déduite du tarif*	31,50 € semaine 34,00 € WE (pour caisse retraite)
FRAIS DIVERS tous services à domicile Frais constitution dossier (une fois à mise en place prestations	25,00 €
Frais renouvellement dossier/badge domicile (égaré + 2 fois)	25,00 €
TRANSPORT A LA DEMANDE tous services à domicile Accompagnement enfants ou usagers, courses (trajet/ km)	0,50 €

PORTAGE REPAS A DOMICILE	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Repas complet adulte pain compris	**10,95 €**	**11,55 €**
Repas complet adulte pain compris livré hors périmètre	**11,99 €**	**12,65 €**

TARIF GARDE ENFANTS EN HORAIRES DECALES				
	Revenus mensuels des familles et prestations familiales			Tarif horaire
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
1	0 à 1300 €	0 à 1600 €	0 à 1800 €	5,30 €
2	1301 à 2000 €	1601 à 2300 €	1801 à 2700 €	6,40 €
3	2001 à 3000 €	2301 à 3300 €	2701 à 3700 €	7,50 €
4	3001 à 4000 €	3301 à 4300 €	3701 à 4500 €	11,50 €
5	4001 à 4500 €	4301 à 4800 €	4501 à 5000 €	16,00 €
6	4500 € et plus	4800 € et plus	5000 € et plus	22,80 €
FRAIS DIVERS				
Frais de gestion /heure intervention				1,75 €
Frais de déplacement (plafond : 40€/mois)				1,03 €

base ressources mensuelles pers seule bénéficiaire de l'APA ou PCH	ticket modérateur horaire applicable au 1er février 2024	
<1102	QF1	3,69
de 1102 à 1552 €	QF2	4.49
>1552 €	QF3	4,69

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/11/2023
Publié le 24/11/2023
Transmis en sous-préfecture le 24/11/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU